

DISCIPLINE : .....

NOM : ..... NOM DE JEUNE FILLE : .....

PRÉNOM : ..... DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / .....

ADRESSE, N° ..... RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉL : ..... COURRIEL : .....

**6 VŒUX AU MAXIMUM :**

- 3 CHOIX DE COMMUNES POSSIBLES
- 3 CHOIX DE GROUPES DE COMMUNES POSSIBLES
- 3 DÉPARTEMENTS POSSIBLES
- ACADÉMIE

VOEUX

**Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le mouvement sur notre site internet :**

<http://www.snetaa-bordeaux.fr>

**INFORMER CE DOCUMENT, C'EST UTILE POUR VOTRE DÉFENSE.**

## **CALCULEZ VOTRE BARÈME**

### **BARÈME MOUVEMENT CONTRACTUELS 2011**

#### **I - ADMISSIBILITÉ À UN CONCOURS ENSEIGNANT :**

Le nombre d'admissibilités prises en compte n'est pas limité, chaque admissibilité ouvre droit aux 10 points, (joindre obligatoirement la copie du certificat d'admissibilité).

**10 points x nombre admissibilités**

**II - ENFANT DE MOINS DE 20 ANS à la date du 31 août 2011 et ENFANT À NAÎTRE** (sous réserve de la pièce justificative, certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard au 1er janvier 2011).

**5 points par enfant**

#### **III - ANCIENNETÉ**

(services accomplis dans l'académie de Bordeaux, enseignement public)

a) Année complète de service en qualité de contractuel, c'est-à-dire dès lors que le contrat débute entre le 1er septembre et le 1er novembre et s'achève entre le 30 juin et le 31 août, soit 8 mois ou 240 jours.

**25 points x nombre d'années complètes**

b) Toute année au cours de laquelle l'intéressé(e) peut justifier d'un service de contractuel, quelle que soit la durée de ce service.

**15 points x nombre d'années incomplètes**

c) Pour toute année de vacations dans l'académie de bordeaux, dans la limite des contrats connus des services de gestion (base de données informatiques EPP).

**10 points x nombre d'années incomplètes**

NB : Aucun cumul de points n'est autorisé entre a), b) et c) au cours d'une même année scolaire.

#### **IV - BONIFICATION :**

Une bonification de **500 points** est attribuée aux bénéficiaires d'un CDI.

**Total points :**